Ville de VRIGNE AUX BOIS - Commune Nouvelle

Service périscolaire

Identité de l'enfant		
D /		
Nom : Prénom :		
Ecole : Classe :		
Instituteur :		
OCTOBRE 2025 1ere Quinzaine		
PERISCOLAIRE DU PERISCOLAIRE DU ALSH DU MERCREDI	ALSH DU MERCREDI	
JOUR PERISCOLAIRE DU MATIN MATIN CANTINE* PERISCOLAIRE DU SOIR MATIN Apres-MIC Soir Arrivé des enfants 8h30 - 9h00 13h30		
*Repas tirés du sac le Mercredi		
LUNDI 29 Septembre		
MARDI 30 Septembre		
MERCREDI 01		
JEUDI 02		
VENDREDI 03		
LUNDI 06		
MARDI 07		
MERCREDI 08		
JEUDI 09		
VENDREDI 10		
Nota:		
La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou		
téléchargeable sur le site de la Commune.		
Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.		
Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).		
Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).		
Remarques éventuelles :		
Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez		
attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la Signature des parents :		
trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le		
courrier.		

Document à remettre jusqu'au :

Jeudi 25 Septembre 2025*

*Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).



